

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2015

L'an 2015, le 29 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Mardi 19 Mai 2015.

Présents : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BONGARD BRIGITTE, GAUTHIER VIRGINIE, GRIONI ESTELLE, MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONG RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, HENRY HERVE, VERNIER STEPHANE

A été nommée secrétaire : M. VERNIER STEPHANE

Le compte-rendu du 16 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 1

Durée d'amortissement des travaux de branchement d'eau potable.

La durée de l'amortissement du réseau d'eau et tous travaux le concernant est fixé à 50 ans, cependant il y a lieu de différencier certains équipements qui peuvent présenter une usure plus rapide. Ainsi les compteurs seront amortis sur 30 ans.

Délibération 2

Groupement de commande diagnostics assainissement non collectif convention constitutive.

L'Agglomération de Chaumont a le projet de réaliser un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectifs et demande aux communes d'adhérer par une convention au groupement de commande pour la réalisation des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif.

L'agglomération de Chaumont sera le coordinateur du groupement et gèrera les différentes phases de l'opération. En contrepartie, la commune s'engage à rembourser les sommes engagées par l'Agglomération à hauteur du montant des prestations réalisées pour ses besoins propres.

Sous réserve de subvention par l'agence de l'eau de 50 %, le coût pour la commune serait estimé à 60 euros par maison avec une prévision de 125 diagnostics.

L'adhésion à la convention constitutive est adoptée à l'unanimité. Le conseil autorise le maire à signer la convention.

Délibérations de 3 à 7

Autorisation de passage

Chaumont enduro 52 sollicite une autorisation de passage pour sa 17^{ème} édition, le 6 septembre 2015.

Aventure verte sollicite une autorisation de passage pour sa 29^{ème} édition, les 5 et 6 septembre 2015.

Une partie des circuits étant similaire, un accord a été pris entre les 2 associations afin d'organiser la sécurité des zones litigieuses.

Les autorisations sont accordées à l'unanimité. Il sera notifié dans le courrier, afin de garantir la pérennité de ce genre de manifestation, la remise en état du terrain si besoin et le respect des limitations de vitesse.

Demande d'autorisation de passage pour un rallye touristique de voitures anciennes le 4 et 5 juillet 2015 (40 équipages).

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

Demande d'autorisation de passage pour la Randonnée équestre les 20 et 21 juin. L'association Vingeanne en chemin sollicite l'installation du chapiteau.

Information concernant le passage d'une balade vélos organisée par le Pays de Chaumont le 11 juillet 2015. Une demande de participation à l'organisation d'un apéritif à la fin du parcours à Luzy-Sur-Marne est sollicitée.

Il est décidé de ne pas participer financièrement à l'apéritif qui n'aura pas lieu dans la commune.

-

Convention jardin familiaux.

Une convention a été rédigée pour la mise à disposition de parcelles permettant la création de jardins familiaux. Un plan et une numérotation a été formalisée. Les parcelles sont mises à disposition gratuitement aux Verbieslois.

Cette convention comprend un règlement intérieur permettant d'encadrer l'utilisation et l'exploitation de ces jardins.

□□□□□□□□ **Délibération 8**

Travaux accessibilité (AD'AP) – information financements – travaux bibliothèque.

Les demandes de subventions ont été déposées en vue de la réalisation des travaux d'accessibilité mairie, seule la DETR a répondu favorablement (25%), la Région (par le biais du Pays de Chaumont) ne peut s'engager cette année 2015, mais le dossier reste en cours pour la programmation 2016.

Le Département instruit la demande.

Le Conseil ne souhaite pas engager les travaux avant l'obtention des arrêtés de subvention. Dans tous les cas (travaux ou non) selon la réglementation, la commune devrait produire un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) pour le 27 septembre 2015 avec toute la procédure et le cout induit. Le Conseil est déjà dans la démarche.

Le Conseil souhaite prioriser les travaux et maîtriser leur réalisation A cette fin, le Conseil décide d'engager les travaux de transfert et réinstallation de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne salle de classe.

Il est proposé d'engager ces travaux permettant de libérer la salle actuelle de bibliothèque, en vue des futurs travaux.

L'engagement des travaux est adopté à la majorité (1 abstention).

Pose d'un radar pédagogique.

Sur le département, sont positionnés 10 radars pédagogiques fixes. La Préfecture dispose également de 2 radars pédagogiques mobiles. L'un de ces radars sera prochainement installé Rue de la Marne, le temps de la fermeture du pont du canal de Luzy-Sur-Marne pour accentuer la sensibilisation des automobilistes.

Un comptage de véhicule a été effectué sur une dizaine de jour, dont la commune attend le compte rendu.

□□□□□□□□ **Délibération 9**

Rectification budget prévisionnel.

Suite à une erreur matérielle, lors de la saisie du budget il est nécessaire de rectifier afin de régulariser les anomalies comme suit:

Compte 16878 au lieu de 2051(OS) pour 2180€

Compte 1068 au lieu de 1068(OS) pour 117€

Ainsi les chapitres globalisés d'ordre sont en équilibre en recette et en dépenses.

Ces comptes n'affectent pas le total général.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Information des paiements –et ventes

POUILLY BAES 519.6€* PANNEAUX SECURITE 450.76€*IMPACT INFORMATIC ORDINATEUR 965.7€*
EDF 1159.5€ * NATURALYS désherbant 181.23€* AGGLO compens 03 2915€-et 04 2915€* socotec salle
fêtes 385.89€* orange 137.88€* les subventions PR 30€* ASLVF 800€* RIVES DE GARENNE 100€
FRATERENELLE 100€* DEBROUSSAILLEUSE 700€ - LOC PHOTOCOPIEUR 214.8€ - PARISOT
projecteur église 135.6€*

- GEDA emplois mars 820.64€ et avril 803.02€* ORANGE 146.30€ PAIES ELUS AVRIL 883.23 ET MAI
883.23€-

Vente de bois : 80 m3 dans la parcelle 15 à 25€ /m3

Questions et informations diverses :

Règlement eau potable

Le projet de règlement déposé le 9 décembre 2013 au Contrôle de Légalité a fait l'objet d'observation de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – service de la Protection du Consommateur le 15 octobre 2014. Après rectifications du règlement envoyées le 10 décembre 2014 la DDCSPP, la nouvelle version est proposée pour avis, en vue de la diffusion à chaque abonné comme stipulé à l'article 9.

Ce règlement n'ayant pas fait l'objet de nouvelle remarque, le conseil donne son assentiment.

Une découverte de la forêt communale en compagnie du garde de l'ONF est prévue le 13 juin 2015. Rendez-vous est fixé à 09H00 dans la cour de la mairie. Cette sortie est ouverte aux habitants de la commune qui souhaitent s'informer sur la gestion de la forêt communale.

Le Scientibus sera présent sur la commune le 16 juillet 2015. La salle des fêtes sera mise à disposition.

L'arrêt de bus scolaire a été repositionné rue des Sources pour la dépose des élèves du secondaire.

L'association Verbiesles-Luzy-Foulain sollicite la réservation du chapiteau pour le 14 juillet.

Le comptable public fait part à la commune d'une facture impayée à hauteur de 900 euros, qui ne pourra être honorée pour cause de surendettement de la personne.

La Mairie n'exercera pas son droit de préemption sur la vente de maison au 6 Rue du Vieux Val.

Une journée de nettoyage du village est fixée au 04 juillet 2015 à 9H30, rendez-vous à la Mairie.

Une réunion de travail pour la réactualisation du livret de Verbiesles est prévue le lundi 15 juin à 20H30.

La Commission des Fêtes et cérémonie se réunira le 17 juin à 20H30 pour l'organisation du 14 juillet 2015.

Les travaux de remise en état des chaussées suite au changement des compteurs plomb devraient débiter semaine 23 ou 24.

Un devis d'un montant de 1800 euros a été adressé à la Commune pour l'entretien et la réparation de la station d'épuration du lotissement des Herbues.

Les bénévoles du Tennis Club Verbieslois ont entamé le nettoyage du cours de tennis, mais l'état du terrain nécessite une réhabilitation. Un devis sera sollicité.

Messieurs GAUTHIER et DUPREY ont assisté à une réunion du SCOT. La création d'un plan local d'urbanisme intercommunal est à l'étude.

Madame GAUTHIER a assisté à une réunion de la commission Proximité Action Sociale. Plusieurs sujets ont été abordés (Micro-crèche de VILLIERS LE SEC, le portage des repas, subventions aux associations, la SPA, les Brigades Vertes,...).

Les conseillers municipaux sont informés des courriers et mails reçus en mairie, pour réclamations ou autres demandes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 17 juillet 2015 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

PV affiché le 3 juin 2015, délibérations 1 à 9 publiées le 3/06/2015